

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi douze mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GALLIARD.

Sont présents :

M. Jean-Claude GALLIARD, Maire, Eric HAUER, 1^{er} adjoint, M. Julien COULANGES, 2^{ème} adjoint.
M. Jason AUGUSTO, M. Daniel BRISSIER, M. Matthieu NICOURT,
M. Jean-Michel SEVILLE.
Mme Marie-France ALLAIRE, Mme Sophie BOISSEAU.

Pouvoirs :

Absents :

Mme Adeline HODEAU, M. Jean-Pierre COUPLAN, Mme Amandine MESLAND, M. Fabrice MOREAU.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : le 06 mars 2014

Ouverture de Séance à 20h15.

Signature de la feuille de présence par les membres du Conseil.

Le quorum est atteint par 9 conseillers présents.

Avant toute discussion, Monsieur Matthieu NICOURT demande la parole.

Ce dernier fait une déclaration en son nom et au nom de Mesdames Sophie BOISSEAU et Marie-France ALLAIRE.

Après cette déclaration, les trois conseillers nommés quittent la séance sur le champ.

Le quorum n'étant plus atteint les différents sujets prévus à l'ordre du jour soumis à délibération par le conseil, ne peuvent être votés, à savoir :

- 1) Station d'épuration : avenant au marché réalisation de la voirie
- 2) Communauté de Communes VALSOL : validation convention de mise à disposition de matériel
- 3) Finances : Budget Commune et Budget Eau et Assainissement

(Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, vote du Compte Administratif 2013, Vote du Budget Primitif 2014, Délibération pour affectation des résultats), pour ces deux budgets.

- 4) Centre de Gestion :

(Désignation d'un assistant de prévention, délibération à prendre + arrêté du Maire pour la nomination, contrat d'engagement à signer pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, Demande de subvention « Evaluation des risques professionnels » Délibération à prendre).

Le Conseil est donc reporté au lundi 17 mars 2014 à 10h30, mairie , salle du conseil, conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.